

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_287

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –  
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

REQUALIFICATION DE LA RUE  
PIERRE SEMARD

–  
APPROBATION DE L'AVENANT  
N° 1 AU LOT N° 1

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 SEPTEMBRE 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 14 septembre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2023.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Véronique MOUILLER, *adjoint*, Pascaline PATIN, *conseillère municipale déléguée*, Michel CELLIER, Valérie MACHON et Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* :

*Secrétaire élu pour la durée de la session* : Cédric SCHÜNEMANN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Pascaline PATIN Michel CELLIER Valérie MACHON Gaëtan REDEUILH	Jean-Luc CHERVIN Chantal LACOUR Pierre BARNET Brigitte MACAUDIERE Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**PATRIMOINE – VOIRIE – RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**REQUALIFICATION DE LA RUE PIERRE SEMARD  
APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU LOT N°1**

Daniel Corre, adjoint au maire en charge de la voirie, des réseaux et de la défense expose à l'assemblée :

Dans le cadre des travaux de requalification de la rue Pierre SEMARD, le conseil municipal a approuvé par délibération le 16 mars 2023, les marchés pour les travaux de cette voie.

Le conseil municipal a notamment autorisé le maire a signé le lot n°1 : Terrassement voirie réseaux divers avec la société EUROVIA DALA située à Riorges.

Le présent modificatif a pour objet l'augmentation du montant des travaux de la tranche ferme à la suite de différentes modifications en cours de chantier et notamment :

- la modification de l'emprise de la tranche ferme afin d'intégrer l'ensemble du carrefour rue Pierre Semard – Rue Antoine Burellier dans la tranche ferme,
- la réalisation d'un béton désactivé devant le bar tabac,
- l'ajout de potelets métalliques.

Le montant global de l'avenant s'élève à : **28 255,10 € HT** soit un montant de **33 906,12 € T.T.C.** dont T.V.A à 20 % de 5 651.02 €.

Il convient donc de modifier le montant de cette tranche optionnelle de la manière suivante :

.../...

**Marché de base :**

Marché de Base TRANCHE FERME H.T.....	223 737,50 €
Marché de Base TRANCHE OPTIONNELLE 1 H.T.....	497 003,50 €
Marché de Base TRANCHE OPTIONNELLE 2 H.T.....	637 775,50 €
Marché de TOTAL H.T .....	1 358 516,50 €
TVA - 20 %.....	217 703,30 €
Montant Marché de base TTC. ....	1 630 219,80 €

**Avenant 01 :**

Avenant n°1 HT .....	28 846,10 €
TVA - 20 % .....	5 769,22 €
Avenant n°1 TTC .....	34 615,32€

**Marché + Avenant 01 :**

Marché de Base TRANCHE FERME H.T + Avenant 01 .....	252 583,60 €
Marché de Base TRANCHE OPTIONNELLE 1 H.T.....	497 003,50 €
Marché de Base TRANCHE OPTIONNELLE 2 H.T.....	637 775,50 €
Marché de TOTAL H.T .....	1 387 362,60 €
TVA - 20 %.....	277 472,52 €
Montant Marché de base TTC. ....	1 664 835,12 €

Le marché de l'entreprise EUROVIA se trouve porté à la somme de :  
1 664 835,12 € TTC dont 277 472,52 € T.V.A. à 20 % (+ 2.12 %).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1°) approuve l'avenant n°1 du lot n°1 : terrassement voirie réseaux divers passé avec la société EUROVIA DALA pour le marché de requalification de la rue Pierre Semard

2°) autorise le maire à le signer ;

3°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice.

Riorges, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,  
Cédric SCHÜNEMANN

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN